

## CHARTRE DES SERVICES DU MULTIMEDIA

### Médiathèque René-Char - ville d'Issoire

- **Objet de la charte**

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'utilisation des ordinateurs en accès libre et de l'équipement de l'Espace multimédia de la médiathèque René-Char de la ville d'Issoire, afin d'en garantir le bon fonctionnement. Elle est appliquée à toute personne appelée à utiliser les ressources informatiques de la Médiathèque.

- **Mission du multimédia**

L'équipement multimédia de la médiathèque a pour mission de répondre aux besoins d'information et de documentation du public, de sensibiliser et d'éduquer le public aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC), comme outils d'expression et de création.

*«La bibliothèque publique doit répondre aux besoins de tous les groupes d'âge. Elle doit recourir, pour les collections qu'elle constitue et les services qu'elle assure, à tous les types de médias appropriés et à toutes les technologies modernes aussi bien qu'aux supports traditionnels»,  
« ...faciliter l'acquisition de compétences dans le domaine de l'information et de l'informatique...».*

*(Manifeste de l'UNESCO sur la bibliothèque publique, 1994).*

- **Postes informatiques dans les espaces Adultes / Ados - Jeunesse – Multimédia**

Tous les postes informatiques mis à la disposition du public dans les différents les espaces permettent, l'accès à Internet, à des ressources numériques et à l'utilisation de logiciels pré-installés.

L'accompagnement par un adulte (parent, éducateur...) est obligatoire pour toute consultation sur un poste informatique par un enfant de moins de 7/8 ans.

Pour les abonnés de la médiathèque, ces ressources numériques sont disponibles à distance, de tout lieu proposant un accès Internet à partir un code d'accès personnel, attribué lors de l'adhésion à la médiathèque.

Le personnel est à la disposition des usagers pour l'initier aux outils proposés et l'orienter dans ses recherches.

#### Espace Adultes –Ados

La consultation des ressources électroniques dans les différents pôles de l'Espace Adultes-Ado est gratuite et ouvert à tous. Il complète l'offre documentaire, promeut des contenus culturels, de loisirs, informatifs et éducatifs sous formes de ressources numériques (catalogue en ligne, base de données, dictionnaires, sites institutionnels, sites Internet...), de logiciels de bureautique, de CD-ROM et de DVD-ROM en consultation sur place.

#### Espace Jeunesse

L'accès aux ressources électroniques de l'Espace Jeunesse est gratuit et ouvert à tous les enfants jusqu'à 12 ans. La consultation d'Internet se fait à partir d'un navigateur spécialement conçu pour l'enfant (Potati, 3-12 ans, Kido'z, 7 à 12 ans- 1 PC), offrant un espace de navigation en toute sécurité avec une sélection de sites (sites éducatifs, jeux gratuits en ligne, jeux pédagogiques...), moteurs de recherche pour spécialisés pour enfants (Xooloo, BagyGo, cartable.net...).

Une partie des CD-ROM /DVD-ROM disponibles au catalogue sont consultables sur place : des sélections de CD-ROM/ DVD-ROM seront proposées au jeune public, en consultation sur place et à sa demande pour une durée de ½ heure (1 heure +conditions à définir : réservation). Seule la consultation des supports appartenant aux médiathèques est autorisée.

### L'espace multimédia

L'espace multimédia s'inscrit dans les missions de service public de la médiathèque dont il est partie intégrante. Il a pour mission de réduire la fracture numérique, de répondre aux besoins d'information et de documentation du public, de former le public aux nouvelles technologies de l'information, et de le sensibiliser à ces nouvelles pratiques d'expression et de création artistique.

L'espace multimédia peut être réservé par des classes ou des groupes pendant les heures d'ouverture de la médiathèque.

#### 1. Conditions d'accès :

L'espace multimédia est ouvert pendant les heures d'ouverture de la médiathèque. IL sera ponctuellement réservé à des séances de formation, à des ateliers, à des groupes. Il ne peut recevoir que 12 personnes simultanément, excepté les groupes, les scolaires. Le personnel se réserve le droit d'autoriser la présence d'une personne supplémentaire sur un poste (pour la préparation d'un travail en commun, d'un exposé...), à condition que cela ne dérange pas les autres utilisateurs.

La présentation de la carte d'adhésion à la médiathèque est obligatoire pour accéder aux différents services proposés aux usagers.

#### 2. Services proposés :

Des ateliers d'initiations (comment marche l'ordinateur, premiers pas sur Internet...) ainsi que des ateliers thématiques (le Web, Logiciels de bureautiques, de retouches photo...) seront régulièrement organisés.

Sont également proposées, avec des intervenants extérieurs, des actions de sensibilisation et de formation, à partir de contenus culturels, éducatifs ou artistiques (montage vidéo, M.A.O...).

Des ressources en ligne sont disponibles pour l'apprentissage (aide aux devoirs, révisions aux examens, code de la route, langues, informatique...), l'aide à la recherche d'emploi...

Aux accueils des classes sont également proposées des formations sous forme d'ateliers thématiques et des actions de sensibilisation à des contenus culturels, éducatifs ou artistiques.

#### 3. Internet (sur les PC publics des différents pôles ou salle La Sorgue)

Tout usager, inscrit à la médiathèque et dont la carte est à jour, a accès à Internet **en consultation libre et gratuite (payante)**, à partir de son code d'accès personnel. La connexion à Internet est limitée à **4 heures** par semaine et par adhérent. Cette limitation est gérée automatiquement par le système informatique.

Les postes sont disponibles sur réservation, par tranche d'une ½ heure (**1 heure**). En cas de désistement, il convient d'avertir le service pour laisser l'accès à d'autres utilisateurs. Dans la mesure où un poste est vacant, il peut être utilisé sans rendez-vous. Au-delà d'une ½ heure (**1 heure**) d'utilisation et selon la demande, le personnel se réserve le droit de libérer le poste.

L'usage d'Internet est destiné à la découverte du web et à la recherche documentaire. **Le paiement en ligne est toléré (ou Le commerce électronique est interdit)**. La collectivité dont dépend la médiathèque ainsi que le personnel qui en dépend ne peuvent être tenus pour responsable des **transactions bancaires effectuées sur Internet**. L'utilisateur doit se déconnecter dès son départ (fermer toutes les fenêtres).

**L'usager (touriste, gens de passage) ne souhaitant pas s'abonner à la médiathèque mais consulter uniquement Internet doit demander une autorisation (un formulaire) et un code d'accès auprès du personnel. Ce service est gratuit (payant) et limité à ½ heure (1heure).**

L'usage d'Internet doit se faire dans le respect de la législation française et de la mission culturelle et éducative de la médiathèque. Il est donc formellement interdit la consultation de sites faisant l'apologie de la violence, de discriminations ou de pratiques illégales, de sites pédophiles et pornographiques, les jeux d'argent, **le commerce électronique** et de tout autre site portant atteinte aux droits d'autrui et à la sécurité des personnes et des biens.

Le personnel se réserve un droit de regard sur l'activité des utilisateurs : sous l'autorité du chef de service, il pourra interrompre la connexion en cours à tout moment dont l'usage ne conviendrait pas à un lieu public, et suspendre à titre temporaire ou définitif le droit d'accès à Internet. Après chaque utilisation, et dans un souci de confidentialité des données, l'historique de la navigation est effacé.

#### Conditions d'accès pour les mineurs :

Afin de protéger les mineurs, de respecter les réglementations en vigueur, un logiciel de contrôle parental est installé sur tous les postes informatiques. Il permet de filtrer Internet, et de bloquer automatiquement l'accès à certains sites considérés comme potentiellement dangereux pour les mineurs.

Les conditions d'accès à internet pour les mineurs sont les mêmes que pour les adultes mais nécessite par contre 2 obligations : la signature d'une autorisation parentale et l'accompagnement par un adulte (parent, éducateur..) pour toute consultation d'Internet par un enfant de moins de **7/8** ans.

#### Téléchargement et sauvegarde

Le téléchargement et la sauvegarde de données sur un support de stockage personnel (clé USB, disque dur externe) est autorisée avec l'approbation du personnel. Le matériel de sauvegarde sera automatiquement précédé d'une analyse antivirus. Cette opération pourra donner lieu, si nécessaire, à la destruction du fichier endommagé.

#### Les impressions

En application avec le règlement intérieur, les impressions provenant d'informations trouvées sur internet ou documents réalisés à partir de logiciels préinstallés sur les postes informatiques sont autorisées pour un usage privé et sont **gratuites (payantes – voir nombres de pages imprimables)**. L'imprimante fonctionne en réseau, son utilisation nécessite l'autorisation du personnel présent à l'accueil.

#### Autres supports multimédia

Les autres supports multimédia (tablettes, liseuses...) peuvent être empruntés à domicile pour une durée de **quatre** semaines, non renouvelable aux abonnés de la médiathèque. **Conditions à définir : caution, attestation d'assurance protection civile....**

**Ou :**

Les autres supports multimédias (tablettes, liseuses...) sécurisés par un antivol sont en consultation sur place au sein des locaux de la médiathèque, sous la responsabilité de l'emprunteur ou de son représentant légal. Ils sont accessibles à tous sur présentation de la carte d'adhésion et en échange d'une pièce d'identité conservée à l'accueil jusqu'à la restitution du support.

La durée de mise à disposition de ses supports est fixée à **1 heure, renouvelable s'il n'y a pas de demande**. L'utilisateur s'engage à respecter la durée maximale indiquée sous peine de suspension du droit de prêt.

Les règles d'accès à Internet de la présente charte s'appliquent également à l'usage des tablettes numériques.

**Ou :**

#### Tablettes numériques

Les tablettes numériques, sécurisées par un antivol, sont en consultation sur place au sein des locaux de la médiathèque, sous la responsabilité de l'emprunteur ou de son représentant légal. Elles sont accessibles à tous sur présentation de la carte d'adhésion et en échange d'une pièce d'identité conservée à l'accueil jusqu'à la restitution du matériel.

La durée de mise à disposition de ce support est fixée à **1 heure, renouvelable s'il n'y a pas de demande**. L'utilisateur s'engage à respecter la durée maximale indiquée sous peine de suspension du droit de prêt.

Les règles d'accès à internet de la présente charte s'appliquent à l'usage des tablettes numériques.

#### Liseuses

Les liseuses sont réservées aux abonnés de la médiathèque. Elles sont empruntables à domicile sur présentation de la carte d'identité, de la carte d'abonné et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.

La durée de mise à disposition de ce support est fixée à **quatre** semaines, non renouvelable. L'utilisateur s'engage à respecter la durée maximale indiquée sous peine de suspension du droit de prêt.

**Autres scénarios (clés USB) - Voir conditions (caution, attestation d'assurance protection civile...).**

## Borne Wifi

La médiathèque est dotée d'un point d'accès Wifi permettant aux possesseurs d'ordinateur portable équipé de se connecter à Internet sans fil. Ce point d'accès Internet sans fil est gratuit, illimité et accessible à tous.

- **Règles de comportement**

Tout utilisateur de l'équipement informatique de la médiathèque (PC, tablettes, liseuses...) ne doit pas tenter de s'introduire frauduleusement sur un autre ordinateur distant, d'accéder aux fichiers système, d'en modifier la configuration, de télécharger et d'utiliser d'autres applications que celles mises à la disposition sur le matériel cité ci-dessus. En cas d'incident technique, il doit être fait appel immédiatement au personnel d'accueil.

Il s'engage à ne pas tenter d'accéder aux fichiers mis temporairement à disposition d'autres utilisateurs, ceux-ci devant être considérés comme relevant de l'usage privé.

Il est également interdit d'utiliser d'autres logiciels que ceux mis à disposition sur les postes informatiques.

Les utilisateurs ne doivent pas monopoliser les postes et doivent respecter les autres usagers pour que chacun puisse avoir un accès équitable aux ordinateurs.

Pour le respect de chacun, il est recommandé d'éteindre son téléphone portable et de ne pas faire trop de bruit. Pour écouter de la musique, des casques sont mis à disposition.

Tout comportement agressif, violent, déplacé ou perturbant le bon fonctionnement des installations entraînera l'expulsion temporaire ou définitive de la personne concernée.

La responsabilité de l'utilisateur est engagée vis à vis du matériel qu'on lui a confié. En cas de dégradation volontaire, le coût du remplacement ou le montant de la réparation sera mis à sa charge.

Chaque utilisateur est responsable de ses actes (propos, messages, etc...) et pourra se voir refuser l'accès si son comportement est contraire à la charte.

Tout usager, connecté par wifi à partir de son ordinateur personnel, inscrit ou non, pénétrant dans la bibliothèque et faisant appel à ses services, s'engage à se conformer à la présente charte.

- **Responsabilité de la collectivité**

L'utilisateur reconnaît que les aléas de l'accès au réseau Internet par interconnexion de réseaux informatiques ne permettent pas de fournir une garantie quant à la permanence du service et le maintien de ses performances. De ce fait, la collectivité ne pourra être tenue pour responsable de la destruction accidentelle de données et de fichiers de toute nature contenu sur tout support multimédia lui appartenant.

Dans le respect des lois et de la création, le téléchargement d'œuvres protégées (musiques, vidéos, images, non libres de droits), l'installation et la captation de programmes protégés sur les ordinateurs formellement sont interdits.

La consultation d'Internet est soumise à identification. Afin d'être en conformité avec la loi n°2006-64 du 23 janvier 2006, relative à la lutte contre le terrorisme et aux dispositifs relatifs à la sécurité et aux contrôles frontaliers, le journal des connexions est conservé pendant un an sur un serveur externe.

Le non-respect de ces règles peut entraîner, la suspension ou la suppression du droit d'utilisation du multimédia, ainsi que l'exclusion temporaire ou définitive de la Médiathèque. La ville d'Issoire pourra par ailleurs dénoncer toute consultation illicite aux autorités compétentes d'après l'article 227-24 du Code pénal punissant ce type d'infraction.

- **Acceptation de la présente charte**

Les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du Règlement de la médiathèque René-Char de la ville d'Issoire et de la présente charte, et d'en accepter le contenu.

La présente charte sera affichée dans l'Espace multimédia, annexée au règlement intérieur de la médiathèque René-Char et consultable sur demande.

La Médiathèque se réserve le droit de modifier tout ou partie de la charte s'il s'avère nécessaire.